

Notice descriptive	
Titre	Circulaire du 3 septembre 1999 relative à l'arrêté du 30 juin 1999, fixant les diplômes et les conditions d'expérience professionnelle requis par l'article R. 213-4 du code rural pour la délivrance du certificat de capacité pour l'entretien d'animaux d'espèces non domestiques (texte non paru au Journal officiel)
Numéro NOR	ATEN9980356C
Ministère	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Thématique de document	Nature
Type de document	Circulaire
Date de signature	03-09-1999
Date de publication	24-12-1999
Document	A0050051.pdf